

LES ARGUMENTS EMIS DEVANT LA COMMISSION DU TARIF

Les manufacturiers et les agriculteurs font valoir par la voix de leurs représentants, les raisons de leur attitude sur la question fiscale devant la Commission du Tarif, hier, à Winnipeg. — Des positions bien tranchées.

(Dépêche de la Presse Associée)

Winnipeg, 14. — Les manufacturiers représentés par les directeurs de l'Association des Manufacturiers Canadiens et par d'autres personnes qui ont exposé les prétentions de diverses classes de firmes manufacturières, s'unirent pour prêter devant la première session de la commission du tarif ici aujourd'hui, la politique de protection. Les représentants des manufacturiers ont tous déclaré que les marchés canadiens seraient, advenant un tarif inférieur des douanes, encombré de produits américains et que l'industrie canadienne serait ruinée.

Les agriculteurs, représentés par les directeurs du Conseil Canadien de l'Agriculture dans un long rapport, demandèrent l'abolition de la protection comme étant nuisible au développement nécessaire de l'agriculture et demandèrent que le gouvernement mette en vigueur un système de taxation direct pour remplacer la protection tarifaire. La mise en vigueur appropriée de l'impôt sur le revenu amènerait une augmentation de \$200,000,000 par année au revenu, soutiendrait les fermiers.

Sir Henry Drayton demanda qu'au retour de la commission, le Conseil de l'Agriculture soumette des faits et des chiffres additionnels à l'appui des déclarations de ses représentants.

Un troisième groupe se fera entendre mercredi, quand l'Association des Marchands-Détaillants fera entendre son opinion. La commission siégera ici mercredi et jeudi et entendra les manufacturiers locaux sur des cas individuels.

Sir Henry Drayton, le président de la commission en ouvrant la séance initiale, demanda que le public coopère d'une façon efficace et pratique au travail de la commission et en définissant le but de celle-ci, il déclara que la préoccupation la plus pressante du gouvernement actuellement est de réduire la dépense contrôlable au degré que peut le permettre la continuation convenable du service public. Il est évident, dit-il, qu'un revenu considérable doit être prélevé, \$296,800,000 pour fins découlant de la guerre, et \$314,000,000 pour autres objets. La fin de la commission est, selon le communiqué préliminaire, "d'obtenir juste assez d'informations que possible sur la façon dont la politique fiscale du pays affecte la population du Canada, et sur les changements qu'il faudrait faire dans l'intérêt public au tarif et aux autres mesures fiscales".

J. S. McKinnon, président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, lut le rapport de l'association. Norman Lambert, secrétaire du Conseil de l'Agriculture, présenta les arguments du conseil, et Thos. Finlay, président de la compagnie Massey-Harris, fit une déclaration au nom des manufacturiers des instruments agricoles, qui forment une section de l'association des Manufacturiers, à la séance du matin.

Parlant au nom des divisions des Prairies de l'association, D. J. Dyson, président, présenta, dans l'après-midi, un mémoire appuyant le rapport présenté par le président de l'association. Il relata en détail l'état des industries dans l'Ouest et prôna pour leur protection le maintien de la politique fiscale actuelle. M. Dyson répudia la prétention émise par les représentants du conseil de l'agriculture, à l'effet que le développement des provinces des prairies était exclusivement dû à l'agriculture, et cita des chiffres publiés par le gouvernement fédéral qui, dit-il, démontrent que l'avenir industriel de l'Ouest est aussi brillant que celui de l'Est.

Il cita une longue liste de produits d'industries de l'Ouest, et soumit que le développement de la culture mixte coïnciderait avec l'expansion de l'industrie. Voilà, dit-il, un exemple des relations intimes existant entre la ville et la campagne.

"Les Grain Growers de l'Ouest, ajouta-t-il, s'intéressent de prime abord à la culture du blé, n'approuvent pas une politique fiscale qui est dans l'intérêt de l'agriculture bien dirigée des provinces. Leur politique sera de l'Ouest un pays de récolte sans industrie".

En terminant, il dit: "Tant que l'Ouest n'aura pas réalisé ses responsabilités, le système fiscal qui a industrialisé l'Est doit continuer."

Il fut suivi par M. A. C. Hornberger, qui représentait les manufacturiers canadiens de fertilisateurs. Un tarif plus bas, dit-il, entraînerait la ruine de cette industrie. Il demanda comme protection pour cette industrie que le tarif actuel de 10 pour cent soit maintenu. Interrogé par sir Henry Drayton, il dit que les deux-tiers de la matière première employée dans cette industrie provenaient d'en dehors.

Déclarant que la commission doit être guidée dans son jugement par l'expérience, R. A. Pringle, C.R., d'Ottawa, parlant au nom des manufacturiers de coton du Canada, a dit que la richesse des Etats-Unis s'était développée sous une politique protectionniste et que l'industrie agricole n'en avait pas souffert. Il demanda à ceux qui demandaient l'abolition de cette politique au Canada de se rappeler que l'industrie avait fourni d'opulents marchés pour les produits de l'agriculture.

Parlant du développement du Canada, il dit que le pourcentage de l'augmentation est aussi grand que celui des Etats-Unis.

M. Pringle demanda que le tarif actuel de protection soit maintenu. Tous les partis au pouvoir depuis 40 ans, dit-il, ont reconnu le besoin de ce tarif comme nécessaire à la pro-

(A suivre à la page 5)

NOUVELLES MONDIALES

ANGLETERRE.

Jusqu'à nouvel ordre, les navires n'arriveront plus à Queenstown, Irlande. Cette mesure a été prise à la demande de l'Amirauté britannique.

Les quartiers généraux de la Ligue des Nations font connaître le texte d'un projet d'une cour internationale permanente de justice.

IRLANDE.

Le gouvernement militaire britannique aurait décidé d'annuler le mouvement républicain du Sinn Féin. Des volontaires de l'Ulster seront enrôlés dans ce but. — MacSwiney est toujours dans le même état. — L'Association Municipale Irlandaise l'a élu président.

FRANCE.

Le président Paul Deschanel démissionnerait dans quelques jours et l'Assemblée nationale serait convoquée pour lui choisir un successeur.

RUSSIE.

Des émeutes éclatent à Petrograd. Les commissaires du peuple sont noyés. A Copenhague, on est d'opinion que des agitations sont le prélude d'une contre-révolution pour détruire le bolchevisme.

POLOGNE.

La Lithuanie a accepté les propositions d'armistice de la Pologne qui enverra des délégués pour la paix. — L'armistice est en force depuis lundi soir.

CANADA.

La Commission du Tarif entend les opinions des représentants des manufacturiers et de ceux du conseil d'agriculture à Winnipeg. — Les délégués ouvriers à Windsor sont opposés à ce que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada devienne une organisation politique.

LA DEMISSION DE M. PAUL DESCHANEL

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 14. — La démission du Président Deschanel n'est qu'une question de jours, annonce aujourd'hui le "Figaro", et la convocation d'une assemblée nationale pour élire son successeur est imminente.

AUTRE CANDIDAT FERMIER UNI

(Dépêche de la Presse Associée)

Brantford, Ont., 14. — On a annoncé aujourd'hui à la suite d'une assemblée des Fermiers-Unis de Brant, hier soir, que l'on appuierait A. W. Burt, ancien principal et actuellement membre du personnel du "Brantford Collegiate Institute", et aussi vice-président de l'I. L. P., s'il était mis en nomination pour la circonscription fédérale de Brantford par l'I. L. P.

L'I. L. P. avait précédemment nommé le maire MacBride, M.P.P. Commentant le fait, le maire MacBride a déclaré: "Plus que ça va, plus c'est drôle. Il doit bientôt se produire un "show down" sur la dictature soviétique et fermière une de Drury et de Jimmie Simpson. Les Fermiers-Unis s'opposent aux ouvriers dans Ste-Catherine, Peterboro et Brantford. Je réclame un vrai canadienisme, et non un soviet ou une dictature de directeurs centraux".

L'ENTENTE MILITAIRE FRANCO-BELGE

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 14. — On a officiellement annoncé aujourd'hui que le premier ministre Millerand avait reçu la note du gouvernement belge approuvant l'entente militaire défensive franco-belge au cas d'une agression délibérée de la part de l'Allemagne. La note du gouvernement belge déclare que l'entente a été conclue dans le but de renforcer les garanties de paix et de sécurité provenant du pacte de la Ligue des Nations. La communication fait remarquer que la Belgique se réserve le droit de décision souveraine advenant le cas où cette entente serait menacée.

La communication dit aussi que les deux états sont libres quant aux moyens militaires à prendre pour la défense des territoires respectifs.

DES EMEUTES ECLATENT MAINTENANT A PETROGRAD

Six commissaires bolchevistes ont été noyés au cours d'une émeute qui vient d'avoir lieu dans l'ancienne capitale. — La dernière défaite de l'armée aurait affecté la population.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 14. — Une dépêche de Berlin reçue par l'"Exchange Telegram Company" dit que des rapports de Petrograd annoncent que les émeutes anti-bolchevistes se déroulent dans l'ancienne capitale de la Russie.

Les dépêches affirment que six commissaires bolchevistes ont été noyés dans la Neva tandis que d'autres ont été obligés de s'enfuir pour échapper à la mort.

LA DEFAITE LES DECOURAGE

Paris, 14. — Un rapport de Copenhague reçu par le Ministère des Affaires Etrangères annonce que des émeutes ont eu lieu à Petrograd aussitôt que la nouvelle de la défaite des armées bolchevistes fut connue. Les émeutes, affirment les dépêches, ont pris l'air d'une contre-révolution et plusieurs commissaires bolchevistes ont été tués.

Au Ministère des Affaires Etrangères on croit les dépêches mais on doute de la véracité de celles qui annoncent qu'une partie des équipages des navires de la flotte bolchevistes se sont mutinés et fait feu sur Kronstadt.

LES BOLCHEVISTES SE DIRIGENT VERS LEMBERG

Londres, 14. — Une dépêche de Berlin, en date de lundi, adressée à l'"Exchange Telegraph" annonce qu'on rapporte de Moscou que les troupes bolchevistes ont déclenché une offensive des deux côtés de Brody, près de la frontière de la Galicie, et qu'elles s'avancent sur Lemberg.

Les troupes polonaises et ukrainiennes, rapporte-t-on, ont été repoussées par la cavalerie russe.

TOUTE UNE BRIGADE CAPTUREE

Sébastopol, Crimée, 14. — Des rapports reçus ici annoncent que les troupes commandées par le général Wrangel, sur le front Taurada, au nord-ouest de la mer d'Azov, ont surpris et capturé, près de Polougi, dans la région Oriakoy, la 12^{ème} Brigade bolcheviste y compris l'état-major et des trains.

Les troupes bolchevistes sur ce front sont maintenant sur la défensive et semblent épuisées à la suite de leur récente offensive contre la Pologne. Les officiers ont beaucoup plus de difficulté à exciter leurs hommes contre les troupes du général Wrangel que contre les Polonais, quoique le premier ait fait un grand nombre de prisonniers et pris beaucoup de matériel de guerre.

L'expédition envoyée dans la Kuban, au sud-est de la mer d'Azov, par le général Wrangel, semble avoir raté, tant du côté militaire que politique.

WRANGEL VEUT L'ALLIANCE

Washington, 14. — Des dépêches reçues par les quartiers diplomatiques polonais ici attachent beaucoup d'importance au geste du général Wrangel, mais on dit qu'il y a déjà eu une entente de conclure entre le général et les Polonais. Les observateurs militaires déclarent que le geste du général est tout naturel mais qu'il pourrait bien avoir été poussé par la France.

LES LITHUANIENS SE PREPARENT

Varsovie, 14. — Les dernières dépêches annoncent que les troupes lithuaniennes massées le long de la ligne de démarquement entre la Lithuanie et la Pologne sont nombreuses et qu'elles sont bien équipées, avec des armes reçues de l'Allemagne. Les Lithuaniens réunissent une armée d'environ 40,000 hommes dont 30,000 ont été divisés en détachements. On dit que tous les hommes sont bien équipés d'aéroplanes, de fusils, de canons, et qu'ils sont revêtus d'uniformes anglais, américains et russes. Les rapports reçus ici disent que les Lithuaniens ont environ 108 canons et tout le nécessaire en fait de fusils et de mitrailleuses.

Les secteurs ou les Polonais et les Lithuaniens se font face sont paisibles et il n'y a pas eu d'engagement depuis quelques jours.

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE VEUT ECRASER LE SINN FEIN

Des volontaires, en Ulster et ailleurs, seront appelés à annihiler le mouvement républicain irlandais avant la réunion du parlement, dans un mois. — MacSwiney toujours dans le même état. — Elu président.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 14. — Le département d'Intelligence du Sinn Féin dit avoir appris que le gouvernement militaire anglais, agissant de concert avec certains membres du cabinet, a décidé de briser le mouvement républicain en Irlande avant le rassemblement du parlement, le 19 octobre, selon le correspondant du "Daily Mail" à Dublin.

"Certes, un changement prononcé est survenu dans les conseils des hauts-officiers militaires à Dublin", dit la dépêche. "Il y a deux mois, ils étaient enclins à attendre bienveillamment des propositions de paix, basées sur le Home Rule des Dominions, et s'opposaient à ce que l'on armât les volontaires de l'Ulster. Ils approuvent maintenant ce dernier projet".

Le "Daily Mail" rapporte aussi que le gouvernement a l'intention de faire appel aux volontaires pour aider au maintien de l'ordre en Irlande, l'appel aux volontaires ne devant pas se confiner à l'Ulster.

MACSWINEY PRESIDENT

Dublin, 14. — La conférence annuelle de l'Association des Autorités Municipales Irlandaises, composée de représentants des corps d'administration des élections locales en Irlande, a eu aujourd'hui Terence MacSwiney, actuellement dans la prison Brixton, de Londres, président pour l'an prochain. La conférence s'est alors ajournée en sympathie pour lui.

TOUJOURS DANS LE MEME ETAT

Londres, 14. — L'état du lord-maire n'a pas changé, dit le "Irish Free Press". L'interrogatoire émis ce soir par l'"Irish Free Press" concernant la démission de lord-maire Terence MacSwiney, de Cork, qui fait la grève de la faim dans la prison de Brixton, la Ligue, dit-on, obtient ses informations des membres

de la famille MacSwiney qui lui rendent visite et du Père Dominique, son aïeul spirituel.

PAS DE NAVIRE A QUEENSTOWN

Londres, 14. — Jusqu'à nouvel ordre, "aucun navire ou vaisseau transportant des passagers vers l'Est, n'entrera dans le port ou le hâvre de Queenstown", dit un avis de l'Amirauté britannique, publié dans la Gazette Officielle, ce soir.

L'arrêté, qui prend effet immédiatement, a été émis en vertu des règlements pour la restauration de l'ordre en Irlande.

L'HON DR SMITH A DEMISSIONNE

(Presse Canadienne)

Fredericton, 14. — "La démission de l'honorable Dr. Smith, comme ministre des Terres et des Mines a été reçue par le Lieutenant-Gouverneur, et acceptée", a déclaré le Premier Ministre Foster aujourd'hui. "Son successeur sera nommé d'ici quelques jours, et la réunion du Cabinet qui a eu lieu à St-Jean, hier, fut en rapport avec cette question".

"Vous pouvez ajouter, ajouta le Premier Ministre à celui qui l'interrogeait à ce sujet, que la démission de l'honorable Dr. Smith n'est pas le résultat d'une mésentente générale avec ses collègues, mais celui d'un désaccord sur la question de l'adoption des Lois de Chasse".

UNE COUR INTERNATIONALE ET PERMANENTE DE JUSTICE

Elle est suggérée par les quartiers généraux de la Ligue des Nations. — Un document intéressant dont on vient de publier le texte. — Comment on espère faire régner la paix entre les peuples. — Le français langue officielle.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 14. — Les quartiers-généraux de la Ligue des Nations a rendu public, aujourd'hui, le texte du projet d'une cour internationale permanente de justice, tel qu'adopté par le comité des juristes de La Haye, ainsi qu'une lettre adressée par le conseil de la Ligue à tous les gouvernements qui sont entrés dans la Ligue des Nations.

Dans sa lettre aux gouvernements, le conseil de la Ligue dit: "Le conseil ne se propose pas d'exprimer aucune opinion sur les mérites du projet avant qu'il n'ait la liberté entière de le considérer. Il déclare cependant que le projet a été préparé par un groupe d'hommes éminents représentant les opinions de plusieurs nations. Le conseil considérerait comme un malheur international des plus graves toute divergence d'opinion à ce sujet. Ce serait un moyen de forcer la Ligue à admettre publiquement son incapacité à remplir l'une des plus importantes tâches qu'elle a été appelée à exécuter. La faillite du projet serait grande et probablement irréparable, car si on ne peut s'entendre dans les circonstances apparemment très favorables, il est difficile de voir comment et quand la tâche d'y arriver serait reprise".

Plus tard, le conseil soumettra sa résolution à l'Assemblée de la Ligue des Nations.

Quelques-unes des principales caractéristiques de la future cour internationale ont été analysées par La Haye, mais le document publié aujourd'hui donne les termes exacts de tout le projet qui consiste en 62 articles divisés en trois chapitres: l'organisation, la compétence de la cour et la procédure. Voici le préambule qui dit le but principal de la cour:

"Une cour internationale permanente de justice, à laquelle les parties auront directement accès, est par les présentes établies, conformément à l'article 14 du pacte de la Ligue des Nations. Cette cour est une addition à la cour d'arbitrage organisée par la convention de La Haye, en 1899 et en 1907, et aux tribunaux spéciaux d'arbitrage auxquels les Etats sont toujours libres de soumettre leurs disputes dans un but d'entente".

Les articles 2 et 3 ont trait à l'admission et se lisent ainsi: "La cour internationale permanente de justice devra être composée de juges indépendants, élus sans égard à leur nationalité, parmi les personnes de haut caractère moral, qui possèdent les qualifications requises, dans leur pays respectif, pour être nommés aux plus hautes fonctions judiciaires, ou qui sont des jurisconsultes d'une compétence reconnue en loi internationale."

La cour se composera de 15 membres; onze juges et quatre députés-juges. Le nombre de juges et députés-juges pourra être plus tard augmenté par l'Assemblée, sur proposition du conseil de la Ligue, à un total de 15 juges et six députés-juges. On pourvoit à la façon de choisir les juges parmi les différents groupes nationaux. Les membres de la cour sont élus pour neuf ans. Le président et le vice-président de la cour sont élus pour un terme de trois ans. Le siège de la cour est établi à La Haye. Une session devra être tenue chaque année, commençant le 15 juin, et une session extraordinaire peut être convoquée chaque fois qu'il en sera nécessaire par le président de la cour lequel doit résider à La Haye. La cour complète des onze juges doit siéger, mais si on ne peut avoir les onze juges neuf seront suffisants. Les juges siègent en chambres annuellement pour entendre et déterminer la procédure sommaire. Les traitements des juges sont fixés et les dépenses encourues par la Ligue des Nations.

L'article trente-un donne à la cour juridiction sur les poursuites entre Etats. La cour est de droit ouverte à tout membre de la Ligue. Les autres Etats peuvent également s'y présenter sous certaines conditions que fixera la Ligue.

L'article 33 se lit comme suit: "Quand une dispute s'est élevée entre Etats, et qu'on a trouvé impossible de la régler par moyens diplomatiques et qu'on n'a pu s'entendre pour choisir une autre juridiction, la partie plaignante peut porter la cause devant la cour. La cour devra, tout d'abord, établir si on s'est conformé aux conditions précédentes; si oui, elle devra entendre les parties et déterminer sur la dispute suivant les termes et dans les limites de l'article suivant".

Voici les questions sur lesquelles la cour pourra déterminer un règlement: "L'interprétation d'un traité."

POUR AVOIR FAIT LA TRAITE DES BLANCHES

(Dépêche de la Presse Associée)

Chicago, 14. — Jack Johnson, ancien champion du monde à la boxe, a été condamné à un an et une journée de détention au pénitencier de Leavenworth et condamné à \$1,000 d'amende, aujourd'hui, par le juge fédéral George A. Carpenter, pour avoir violé la loi Mann.

Évidemment vêtu d'un complet bleu, d'une cravate bleu pâle et chaussé de souliers de cuir vernis, Johnson souriait en entrant dans la salle d'audience. Mais quand la sentence fut prononcée son sourire disparut, car l'ancien champion croyait recevoir beaucoup moins. Son avocat a obtenu la permission de présenter un bref d'erreur et une révision du procès jusqu'à samedi.

Le juge Carpenter, qui avait refusé d'admettre le prisonnier à caution depuis que Johnson est retourné dans l'Illinois, refusa de nouveau la même demande et ordonna de conduire le prisonnier au lieu de détention.

La sentence rétablie celle qui avait été prononcée contre le nègre en 1913, mais Johnson fut trouvé coupable d'avoir transporté une jeune fille blanche à Chicago dans un but malhonnête.

Plus tard Johnson s'est enfui en Europe faisant forfait à son caution de \$30,000 et depuis ce temps il n'avait pas remis les pieds en territoire américain si ce n'est qu'il y a quelques semaines il s'est livré aux autorités judiciaires sur la frontière de la basse Californie.

La première femme de Johnson se suicida en 1913, et le nègre maria quelque temps après Lucile Cameron, le principal témoin de la race blanche en faveur de l'Etat.

Depuis son retour dans l'Illinois, Johnson a fait de la boxe quotidiennement dans sa cellule. Il espérait une sentence beaucoup plus légère et avoir ensuite le droit de faire de nouveau de la boxe.

UN SOUVENIR DU QUEBEC

(Presse Canadienne)

Québec, 14. — Grâce à la courtoisie de l'honorable L. A. David, secrétaire provincial, les membres de la conférence Impériale viennent de recevoir une magnifique brochure contenant les statistiques de la province telles qu'elles ont été compilées par M. E. Marquis.

Au cours de la dernière saison, des centaines de ces intéressantes brochures ont été distribuées aux visiteurs qui étaient en quête de renseignements sur la province. Ces brochures sont intéressantes à tel point que des demandes sont reçues de toutes les parties des Etats-Unis et d'Europe, lesquelles demandent de plus amples renseignements sur les questions industrielles.

IL LANCE 4 LIONS A TRENTE PIEDS

(Câble de la Presse Associée)

Salina, Kansas, 14. — Il a fallu quinze coups de fusils, tirés par des soldats, hier, pour abattre "Snyder", un éléphant appartenant au cirque installé en notre ville actuellement. L'animal était devenu furieux et menaçait de détruire toute la ménagerie du cirque. A un moment donné, il sautait une cage contenant 4 lions, et la lança à une distance d'environ 36 pieds.

CHRONIQUE DES SPORTS

ST. PAUL A BATTU ACONI, HIER
APRES-MIDI, A BLUE BONNETS

Le coursier de l'écurie Ross n'était pas de taille pour le descendant de Plaudmore, dans la course du "Blue Bonnets Breeder's Stakes". — Flibberty Gibbet, représentant lord Shaughnessy, a gagné l'épreuve ouverte aux pur sang loués par les membres du Jockey Club.

Le "Blue Bonnets Breeder's Stakes", doté d'une bourse de \$1,500 ajoutée, "une distance d'un mille et demi, une des classiques du Montreal Jockey Club", a été disputé, hier après-midi, et quoique réunissant deux participants, a été fort intéressante, mais d'un autre côté Aconi n'était pas de taille pour St. Paul et le coursier de l'établissement Giddings a plutôt remporté une victoire facile.

Quoique ayant fait belle figure lors de sa dernière apparition, samedi, dans le "King's Plate", le descendant de Stanhope II n'était pas de taille pour son adversaire et si Romanelli l'avait voulu il aurait pu rendre le spectacle bien moins intéressant qu'il l'a été. St. Paul a gagné par une longueur, mais il était encore frais la course finie et si son conducteur avait le moindre doute sur le succès, il se serait en vain essayé à le faire gagner. St. Paul était le meilleur cheval et on n'eût qu'à suivre la course attentivement, pour en avoir la preuve.

Harry Morrissey a obtenu un départ parfait de ses coursiers et au lever du fil St. Paul tomba en tête. Sans avoir à lui donner les guides, Romanelli conserva son avantage dans les deux premières courses. Sur le parcours en ligne droite, Aconi tenta à plusieurs reprises de dépasser son adversaire et il en fut de même dans les deux derniers détours, mais c'était là l'effort suprême. Romanelli ne broncha pas sur sa selle et conserva la tête. En arrivant à la fin de la dernière courbe, Nolan fit l'erreur d'essayer de prendre la ligne le long de la clôture, ce qui lui fit perdre du temps, mais quand même il n'aurait pas perdu du temps si il n'aurait pas plus été en position de faire une lutte sérieuse à son adversaire, car Romanelli n'avait pas encore fait un mouvement et s'il avait été menacé, il n'aurait eu qu'à donner le fouet à sa monture. Quoique favori, St. Paul a payé \$3.20 pour \$2.00.

Reconnaissance, de la "Brookdale Stable", a causé une grosse surprise en gagnant la première course, de sept furlongs, ouverte aux deux ans canadiens. Avant la course, ce descendant de Hersey a pris l'épouvante et couru cinq furlongs inutilement, mais le coursier était en grande condition et il n'en ressentit pas de fatigue. Conduit par Fator, il fut envoyé en tête au signal du départ et après avoir menagé du terrain du commencement à la fin, il gagna par une bonne longueur. Greybourne, le favori, s'est classé deuxième et Heath Bell s'est assuré la petite part de la bourse.

Double Eye, appartenant à Tom Hodge, a compté sa deuxième victoire consécutive de la réunion, en gagnant la deuxième course, de six furlongs. Comme samedi après-midi, Humpty avait les guides. Aux premiers furlongs, il le menagea, mais le dernier détour couvert, il l'envoya en tête et gagna facilement. Sudor, de l'écurie Ross, fut chancelé de décrocher le deuxième argent contre Chrome, qui allait très bien à la fin. Pour une deuxième victoire consécutive, Double Eye a payé un prix exceptionnellement élevé, rapportant \$4.50 pour \$2.00 à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Flibberty Gibbet, court sous les couleurs de Lord Shaughnessy, a gagné la troisième course de six furlongs, qui était ouverte à des coursiers loués par des membres du "Montreal Jockey Club". Habilement conduit par Romanelli, ce descendant de Peter Pan fut envoyé en tête au signal du départ et en choisissant le meilleur tracé tout le long du parcours, il put lutter contre Vernal Joy, qui courait pour M. Kenneth P. Dawes, dans les derniers furlongs. Ce dernier a fait une course de premier ordre et allait le mieux de tous à la fin. St. Germain, qui représentait Mlle Allan, s'est classé deuxième. Après la course, Lord Shaughnessy, M. Dawes et Mlle Allan furent félicités par les commissaires de la réunion. Le vainqueur était favori et paya \$4.20 pour \$2.00, mais ceux qui avaient parié sur ses chances de Vernal Joy, réclamèrent \$20.80 pour \$2.00 en deuxième.

Le Steeplechase, de deux milles, a été gagné par Bencher, tandis que Sea Sun et Superba se sont classés deuxième et troisième respectivement. Ces trois pur sang seulement, finirent la course. Singletime tomba au dernier obstacle et Dustin Farnum a refusé de courir. Deuxième choix, Bencher a payé \$6.80 pour \$2.00.

La sixième course a été gagnée par Don Dodge et dans la septième, Sweet Apple a disposé d'un groupe de "flaters" de la vieille division.

Résultats des courses d'hier après-midi: —

MARDI, le 14 septembre 1920, CINQUIÈME JOUR de la réunion d'automne du Montreal Jockey Club, à Blue Bonnets.

Commissaires: J. B. Campbell, J. H. Hodge, C. G. Campbell et W. P. Rigg; commissaire représentant la Canadian Handicap Association: Francis Nelson; Juge: J. B. Campbell; secrétaire des courses: W. Northey; Juge au départ: H. Morrissey.

618 PREMIÈRE COURSE, 7 furlongs. Bourse \$1,000. 2 ans. Nés au Canada. Valeur au vainqueur, \$700.

Jockey	D	1/2	3/4	1	1 1/2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Reconnaissance, 112 E. Fator	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100				

619 DEUXIÈME COURSE, 6 furlongs. Bourse \$1,000. 3 ans. Selling. Valeur au vainqueur, \$700.

Jockey	D	1/2	3/4	1	1 1/2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Reconnaissance, 112 E. Fator	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100				

620 TROISIÈME COURSE, 4 furlongs. Bourse \$1,000. 3 ans et plus. Valeur au vainqueur, \$700.

Jockey	D	1/2	3/4	1	1 1/2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Reconnaissance, 112 E. Fator	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100				

621 QUATRIÈME COURSE, 1 1/2 milles. Bourse \$1,500. 2 ans. Nés au Canada. Valeur au vainqueur, \$1,100.

Jockey	D	1/2	3/4	1	1 1/2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Reconnaissance, 112 E. Fator	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100				

622 CINQUIÈME COURSE, 2 milles. Bourse \$1,100. 4 ans et plus. Steeplechase. Valeur au vainqueur, \$800.

Jockey	D	1/2	3/4	1	1 1/2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Reconnaissance, 112 E. Fator	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100				

623 SIXIÈME COURSE, 1 1/4 milles. Bourse \$1,000. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$700.

Jockey	D	1/2	3/4	1	1 1/2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Reconnaissance, 112 E. Fator	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86																		

Le Canada

MONTREAL, Mercredi 15 Septembre 1920.

Un discours approprié

Avant de rentrer dans leur pays, les délégués à la conférence de la presse impériale ont voulu faire plus ample connaissance avec les Canadiens-français.

Ils ont donc passé quelques jours dans la ville de Québec, berceau de notre nationalité, et si nous en jugeons par ce qu'ils ont bien voulu nous dire en partant, l'impression qu'ils rapportent de nous, de notre caractère, de nos traditions, de notre loyauté, cette impression est plus que favorable.

Il appartenait à l'hon. Alexandre Taschereau, premier ministre de la province, d'exprimer les véritables sentiments des Canadiens-français à l'égard de la Couronne britannique.

Il s'en est acquitté dans un discours remarquable, au banquet offert par le gouvernement provincial aux délégués, disant précisément ce qu'il y avait à dire et en des termes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur la sincérité des sentiments exprimés.

"Lorsque vous nous reviendrez, a-t-il dit, et nous espérons que ce sera bientôt, j'ai confiance que vous reconnaîtrez notre peuple à son esprit de progrès, à sa frugalité, à ses heureuses dispositions, à son amour du sol, à sa dévotion pour la terre natale et à sa loyauté envers la mère-patrie."

Pour illustrer cette loyauté des nôtres, le premier ministre n'avait qu'à choisir dans les annales de sa valeureuse famille, et il a su rappeler qu'en 1810, son grand-père fut confiné à la prison commune avec les deux autres publicistes du "Canadien", pour avoir osé émettre des idées qui ne plaisaient pas à sir James Craig, mais qui n'en forment pas moins aujourd'hui la base de ces principes de liberté que les britanniques chérissent le plus.

L'esprit qui animait cet ancêtre se trouve clairement démontré dans ce fait que, peu de temps après, il prenait le commandement de son régiment de la Beauce pour aller combattre bravement l'invasion américaine à Châteauguay.

En effet, les Canadiens-français sont sincèrement loyaux à la Couronne britannique. Ils en ont donné déjà maintes preuves que l'histoire a consignées en traits glorieux. Mais aussi, ils tiennent aux libertés qu'ils ont conquises de haute lutte et qui forment pour eux un patrimoine inviolable.

Nous gagnons à être mieux connus. Ces journalistes distingués qui retournent en Grande-Bretagne, diront leurs impressions à leurs innombrables lecteurs et nous sommes assurés qu'ainsi on saura la vérité sur notre compte. C'est tout ce que nous demandons.

Une politique fiscale modérée

Cela ne fait pas le compte de nos adversaires de voir les libéraux prendre sur le tarif une attitude modérée.

Nous avons déjà montré que cet étonnement, ou cette surprise feinte, n'ont pas leur raison d'être.

Il suffit, en effet, de remonter aux sources et de revoir l'histoire du parti libéral pour constater que notre parti, sur cette question, a toujours été en faveur d'une politique sage et conciliante.

Dans un immense pays comme le nôtre, les intérêts sont nécessairement aussi variés qu'importants et il faut adopter une politique qui puisse convenir à tous, dans la mesure où ces intérêts se peuvent concilier.

De 1896 à 1911 Sir Wilfrid Laurier a maintenu son pays dans un état de prospérité inouïe, grâce à une politique qui faisait la part des choses et qui avantageait à la fois le producteur et le consommateur.

C'est à cette politique tarifaire que les libéraux sont restés attachés; et c'est un fait qu'on ne peut les rendre solidaires des théories outrancières de droite ou de gauche.

Il faut à ce pays un tarif qui permette à nos industries de vivre tout en soulageant le consommateur de tout fardeau inutile de tarifs de douane.

C'est-à-dire qu'on ne saurait adopter une politique uniforme ni dans un sens ni dans l'autre, et que le tarif doit varier avec le produit.

En 1897 comme en 1906, — alors qu'ils étaient au pouvoir, — les libéraux en ont ainsi agi. Le tarif Fielding était un tarif modéré; non doctrinaire ni dans un sens ni dans l'autre, et soucieux des intérêts de tous.

Le parti libéral en 1911 s'est prononcé en faveur de la réciprocité, parce qu'il voulait voir baisser la douane sur les produits de première nécessité, sur les vivres et les aliments.

C'est une mesure éminemment propre, tout en activant la production agricole, à soulager le consommateur des villes et à permettre aux ouvriers de s'alimenter à bon compte.

Mais il est une autre ligne de produits pour lesquels nous avons des industries déjà établies et qui sont prospères, mais qui ont besoin pour continuer de prospérer que notre marché ne soit pas encombré de la marchandise étrangère.

Pour ceux-là, le parti libéral ne demande nullement qu'on réduise le tarif; il comprend l'importance d'apporter à ces industries la protection voulue.

Notre parti est celui de la tolérance en matière fiscale comme dans les autres; et c'est dans ses rangs que l'on trouvera les hommes les mieux disposés à concilier les intérêts de toutes les classes du pays.

La vallée de la Matapédia

Le correspondant d'un grand journal londonien rapporte que les délégués à la conférence de la presse impériale, voyageant d'Halifax à Québec et parvenus dans la vallée de la Matapédia, insistèrent pour qu'on arrêtât le train et qu'ils pussent admirer le spectacle superbe qui se déroulait sous leurs yeux.

Il n'y a pas un voyageur, en effet, qui n'ait éprouvé une admiration profonde en traversant cette contrée.

Or la vallée de la Matapédia est aussi fertile que belle. C'est une des principales régions de colonisation ouvertes par le gouvernement de la province et pour le développement desquelles des millions ont été votés.

Cette riche vallée comprend la partie sud-ouest du comté de Matane et la partie ouest du comté de Bonaventure.

Elle s'étend depuis Saint-Moïse, dans le comté de Matane, jusqu'à la rivière Restigouche, dans le comté de Bonaventure, et elle couvre une étendue de 60 milles de longueur du nord-ouest au sud-est, par 25 milles de largeur de l'ouest à l'est, étant partagée dans le sens de la longueur en deux parties inégales, par la rivière Matapédia. Ce beau territoire a une superficie de 1,500 milles carrés, soit 960,000 acres de terre environ.

La région tout entière est traversée par le chemin de fer Intercolonial et le grand chemin de Matapédia, voie militaire ouverte

en attendant le chemin de fer. De plus, cette riche contrée communique aisément avec tous les ports de mer situés sur la Baie des Chaleurs, et avec les Provinces Maritimes.

Longtemps ignorée sous le rapport de la valeur de son sol, cette région attire aujourd'hui l'attention des cultivateurs, grâce au chemin de fer qui la traverse, et grâce aussi à la publicité qui en a été faite particulièrement par la presse locale du diocèse de Rimouski et par les publicistes du gouvernement.

Aussi, des paroisses maintenant prospères s'y sont établies, et d'autres sont en voie de se former dans des endroits d'accès facile et vraiment avantageux. Comme on peut le constater par les paroisses dont les noms suivent, la vallée de la Matapédia occupe un rang enviable dans les comtés dont elle fait partie.

Le sol de cette région offre tous les avantages des meilleures régions de colonisation. De plus, lorsque la grande sécheresse affecte les autres parties du pays, la vallée de la Matapédia n'en souffre pas, parce qu'elle est favorisée, chaque nuit, d'une rosée bienfaisante, qui conserve les produits de la terre en excellente condition de croissance.

Au point de vue de la chasse et de la pêche, la vallée de la Matapédia ne laisse rien à désirer. Il est difficile de préciser les meilleurs endroits de pêche, car les rivières et les lacs sont nombreux et tous sont poissonneux et faciles d'accès.

Félicitations

L'hon. Athanase David reçoit des félicitations de partout pour le magistral discours qu'il a prononcé au récent congrès des médecins de langue française, à Québec.

Alliant à une grande culture une connaissance approfondie des questions sociales du jour, le Secrétaire Provincial était particulièrement en bonne posture pour traiter les problèmes inscrits sur la feuille du congrès.

Colchester

La campagne est ardente dans Colchester et les ministres fédéraux, du premier au dernier, vont tout à tour y porter la parole.

C'est de mauvaise tactique, car la présence de certains ministres dans le comté sera plutôt défavorable au candidat ministériel.

La question

M. Meighen a enfin un fermier pour être le porte-étendard de son gouvernement et des gros intérêts dans Elgin-Est.

Mais l'ayant mis en nomination, reste à savoir si Ottawa pourra le faire élire. Ce sera sans aucun doute beaucoup plus difficile.

La dette

Sait-on que la dette publique du Canada est en moyenne de \$245 par capita.

Au lieu de tenter de l'abaisser, on dirait que le gouvernement Meighen s'exerce à grossir ce chiffre. Quelle pitoyable succession il laissera!

Les quotidiens

Près de 55 pour cent des quotidiens du Canada se vendent maintenant trois sous ou plus.

La hausse constante du papier, du matériel en général et de la main d'œuvre forcera probablement tous les quotidiens du pays à adopter un prix minimum de trois sous l'unité.

Le Tigre

L'ex-premier ministre Clémenceau, de France, est parti pour les Indes, afin d'y chasser le tigre.

Un confrère parisien nous assure qu'il s'agit d'une querelle de famille.

LE NOM DE LA FRANCE EN ALGONQUIN

(Pour le "Canada")

Cet article sert de réponse à un lecteur qui me demande le nom de la France en algonquin.

Dans son livre sur le Rhin, Victor Hugo cherche, comme dans tous ses écrits, à stupéfier le lecteur par des rapprochements, des contrastes, des réflexions fantaisistes, pas toujours amusantes. Voyons ceci:

"Plus l'homme est barbare plus le langage qu'il parle est simple. Rien n'est moins simple qu'un Sauvage." Le commun des mortels sait que moins l'homme est barbare plus il est compliqué dans ses idées et son tout. Ceux qui connaissent les Sauvages peuvent tirer à leur aise de l'inversion du poète.

Celui-ci ajoute: "Les Algonquins traduisent le mot si court, si simple, si doux: France, par Mittigouchou-chendakiank."

Traduction: non pas, mais toute une phrase qui signifie: "Les hommes à face pâle venus dans les grands canots" et cela s'applique aux Hollandais, aux Anglais, aux Français, etc.

Victor Hugo pensait, comme tant d'Européens, que la langue des Al-

LE COMMERCE EN RHENANIE

DEPUIS L'ARMISTICE

L'Allemagne, après avoir dénoncé l'inhumanité du blocus, se bloque elle-même... du côté de la France.

Paris, 29 août, (par courrier). — Dans "l'Echo de Paris", M. Maurice Barrès consacre à la situation économique en Rhénanie un article d'où nous extrayons ce qui suit:

...Depuis l'armistice jusqu'au Traité de paix, il n'y eut en pays occupé d'autre régime économique que celui édicté par les autorités militaires et qui, ayant pour base une complète liberté d'échange, favorisait à la fois nos nationaux et la population locale. Il permettait à celle-ci de recevoir de France les articles de luxe, le caoutchouc, les huiles, les graisses, les savons, les alcools dont le blocus l'avait si longtemps privée; il lui permettait d'écouler chez nous ses stocks de machines-outils, de verrerie, de produits chimiques qui ne trouvaient pas d'acheteurs en Allemagne. Aussi, dans cette courte période, plus de cinq cents maisons françaises s'installaient là-bas, et le chiffre d'affaires s'élevait à deux milliards pour les expéditions de France en Allemagne, à un milliard pour les envois d'Allemagne en France.

A peine le Traité était-il entré en vigueur que le mot d'ordre de l'administration allemande, renforcée par un contingent de douaniers et de policiers expédiés d'outre-Rhin, fut d'empêcher et de paralyser les bons rapports qui s'étaient établis entre la France et les pays rhénans, de briser et de briser l'effort de notre commerce dans ces régions, de le dérouter pour toujours, et, il faut le dire, contre cet effort obstiné, sournois et systématique, nos commerçants ne trouvaient ni auprès de la Haute Commission interalliée, ni même auprès des autorités françaises, la défense vigoureuse et résolue sur laquelle ils devaient compter.

Tout d'abord, le gouvernement allemand organisa un contrôle rigoureux sur le commerce extérieur de l'Empire. Des prohibitions très étendues d'exportation et d'importation furent édictées et il devint à peu près impossible d'entrer ou de sortir quel que ce fût sans obtenir du Reichskommissar de Berlin une "dérogation." Dès le mois de mars 1920, la Haute Commission interalliée approuvait et rendait exécutoire en pays occupé cette législation. Il y avait plus. Les Allemands prétendaient obliger nos commerçants à écouler dans un délai très court les stocks de marchandises importées sans autorisation sous le régime de liberté, et ils se réservaient, ce délai écoulé, de les saisir et de les vendre. Là encore, la Haute Commission interalliée donnait son visa.

Cependant la douane allemande s'efforçait d'arrêter immédiatement à la frontière, et sans avis préalable, les marchandises de nos commerçants. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Le développement si rapide de nos affaires en pays rhénan ne put continuer. Au contraire, beaucoup de nos repassèrent la frontière, plus d'une maison française ferma ses comptoirs ou rappela ses courtiers. Devons-nous accepter une telle situation?

re ne peut atteindre de telles vitesses. D'un autre côté, la hauteur à laquelle peut évoluer un tel dirigeable, susceptible de s'élever jusqu'à 7,000 mètres, lui permet de se livrer à un repérage des flottes ennemies à de grandes distances de celles-ci, de fournir des renseignements sur leur marche et leur importance très rapidement, grâce au puissant poste de T. S. F. qu'il contient; elle lui permet aussi d'être à l'abri des coups de canon, même les plus puissants, malgré son énormité, puisque le ballon allemand que nous possédons a 226 mètres de long, 26 m. 60 de diamètre au maître-couple et jauge 68,500 mètres cubes.

La France a actuellement entre les mains un de ces éclaireurs. Espérons qu'elle en construira elle-même d'autres et que la marine reprendra le programme qui avait été prévu à la fin de la guerre. Un dirigeable rigide de 55,000 mètres cubes avait été mis en construction, mais après l'armistice, on avait jugé nécessaire, pour ne pas trop engager de dépenses, de surseoir à la mise en chantier de nouveaux aérostats. En raison de la livraison par l'Allemagne de ses ballons aux alliés, il est à souhaiter que la question des rigides soit reprise en France à brève échéance si l'on veut aboutir à une politique continentale et coloniale énergique.

Un second zeppelin, le "L-120", est arrivé à Maubeuge, mais il ne servira pas à des fins militaires. Il sera affecté à des missions civiles et commerciales. Jusqu'ici les alliés, dans leur ensemble, n'ont pas prêté l'attention suffisante à l'importance qu'aurait un jour après la guerre, au point de vue commercial, les plus légers que l'air et qui ont décidé de doter la France d'une première unité en vue de la constitution d'une flotte aérienne de commerce.

On a voulu combattre le dirigeable en le comparant à l'aéroplane. Le problème est différent. Le rigide est avantageux en ce sens qu'il peut stopper n'importe où et marche à toutes les vitesses. Il donne aux passagers un sentiment de sécurité indéfinissable. Il peut se soutenir dans l'air infiniment plus longtemps que l'avion et à un rayon d'action plus considérable que ce dernier. Nous ne pouvons pas en effet, qu'un zeppelin peut naviguer huit jours sans faire escale et que déjà au cours de la guerre un rigide allemand, parti de Sofia, survola les territoires africains aux colonies de l'Est-Africain allemand. Rappelé par T. S. F., alors qu'il avait dépassé Khartoum, il revint à son point de départ après avoir parcouru 7,000 kilomètres et sans

avoir atterri une seconde.

Enfin les grands dirigeables comme le "L-72" ou le "L-120" sont susceptibles de transporter de lourdes charges. Pour un voyage de 6,000 kilomètres, ils peuvent emporter 11,000 kilos de fret, par conséquent de marchandises. On se rend compte de l'avantage du rigide sur l'aéroplane à ce point de vue.

Nous possédons un tel cargo aérien; nous savons, par l'exemple fourni il y a un an, que les dirigeables sont capables d'effectuer la traversée de l'Atlantique. Nous pourrions donc, dès demain, commencer à relier la métropole avec ses colonies africaines par un service de dirigeables, dont l'utilité saute aux yeux. Mais, pour le moment, il ne faut pas penser avant que nous n'ayons établi aux points extrême les dispositifs de relâche et d'ancrage nécessaires. C'est-à-dire le port dans lequel le navire aérien pourrait être mis à l'abri et chargé sans risques d'accidents, tout comme les navires ordinaires sont à l'abri des coups de mer dans des endroits après leur chargement ou leur déchargement.

Profiteurs et Nouveaux Riches

Quel type tout de même! Il croit en promenant sa torpille qu'on ne s'aperçoit pas qu'il est nouveau riche! Peut-on faire tant d'embarras, lorsque sa fortune ne date que des stocks américains. Nous, du moins, nous avons fait fortune avant l'armistice. En 1918 déjà, nous pouvions nous payer une auto...

Ce petit bout de conversation entendue dans un quelconque café, nous prouve qu'il n'y a plus d'authentiques nouveaux riches.

Déjà ceux de la guerre regardent avec dédain les profiteurs de l'armistice. Ils sont dans le ton: deux étés déjà à la vie, deux hivers de réception; la "pluie" chic n'a plus de secrets pour eux. Finis les souliers jaunes vifs, les cigares démesurés et les noces tapageuses. A part quelques détails, les nouveaux riches d'aujourd'hui savent se tenir; demain ils lanceront la mode. Pendant ce temps, les nouveaux pauvres, eux aussi, font du chemin. Depuis si longtemps déjà qu'ils traînent la misère ou la médiocrité, ils n'ont même plus la consolation que leur donnait ce titre de nouveaux pauvres.

Aujourd'hui que leur dernier habit est usé, leur dernier bijou engagé ou vendu, ils sont devenus les pauvres tout court, comme l'aveugle du Pont des Arts ou le garçon de bureau de chez Machin.

Suivant un même ordre de choses, demain peut-être, seront-ils très riches dans leur jaquette de cérémonie, et hériteront-ils sur la manière de manger proprement les asperges!

Et dire que malgré tout cela, la guerre n'a été qu'une parenthèse!

FRED

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. R. Le Gendre est le Gérant-Général, au bureau, Numéro 72, rue Saint-Jacques.

On a voulu combattre le dirigeable en le comparant à l'aéroplane. Le problème est différent. Le rigide est avantageux en ce sens qu'il peut stopper n'importe où et marche à toutes les vitesses. Il donne aux passagers un sentiment de sécurité indéfinissable. Il peut se soutenir dans l'air infiniment plus longtemps que l'avion et à un rayon d'action plus considérable que ce dernier. Nous ne pouvons pas en effet, qu'un zeppelin peut naviguer huit jours sans faire escale et que déjà au cours de la guerre un rigide allemand, parti de Sofia, survola les territoires africains aux colonies de l'Est-Africain allemand. Rappelé par T. S. F., alors qu'il avait dépassé Khartoum, il revint à son point de départ après avoir parcouru 7,000 kilomètres et sans

avoir atterri une seconde.

Enfin les grands dirigeables comme le "L-72" ou le "L-120" sont susceptibles de transporter de lourdes charges. Pour un voyage de 6,000 kilomètres, ils peuvent emporter 11,000 kilos de fret, par conséquent de marchandises. On se rend compte de l'avantage du rigide sur l'aéroplane à ce point de vue.

Nous possédons un tel cargo aérien; nous savons, par l'exemple fourni il y a un an, que les dirigeables sont capables d'effectuer la traversée de l'Atlantique. Nous pourrions donc, dès demain, commencer à relier la métropole avec ses colonies africaines par un service de dirigeables, dont l'utilité saute aux yeux. Mais, pour le moment, il ne faut pas penser avant que nous n'ayons établi aux points extrême les dispositifs de relâche et d'ancrage nécessaires. C'est-à-dire le port dans lequel le navire aérien pourrait être mis à l'abri et chargé sans risques d'accidents, tout comme les navires ordinaires sont à l'abri des coups de mer dans des endroits après leur chargement ou leur déchargement.

Profiteurs et Nouveaux Riches

Quel type tout de même! Il croit en promenant sa torpille qu'on ne s'aperçoit pas qu'il est nouveau riche! Peut-on faire tant d'embarras, lorsque sa fortune ne date que des stocks américains. Nous, du moins, nous avons fait fortune avant l'armistice. En 1918 déjà, nous pouvions nous payer une auto...

Ce petit bout de conversation entendue dans un quelconque café, nous prouve qu'il n'y a plus d'authentiques nouveaux riches.

Déjà ceux de la guerre regardent avec dédain les profiteurs de l'armistice. Ils sont dans le ton: deux étés déjà à la vie, deux hivers de réception; la "pluie" chic n'a plus de secrets pour eux. Finis les souliers jaunes vifs, les cigares démesurés et les noces tapageuses. A part quelques détails, les nouveaux riches d'aujourd'hui savent se tenir; demain ils lanceront la mode. Pendant ce temps, les nouveaux pauvres, eux aussi, font du chemin. Depuis si longtemps déjà qu'ils traînent la misère ou la médiocrité, ils n'ont même plus la consolation que leur donnait ce titre de nouveaux pauvres.

Aujourd'hui que leur dernier habit est usé, leur dernier bijou engagé ou vendu, ils sont devenus les pauvres tout court, comme l'aveugle du Pont des Arts ou le garçon de bureau de chez Machin.

Suivant un même ordre de choses, demain peut-être, seront-ils très riches dans leur jaquette de cérémonie, et hériteront-ils sur la manière de manger proprement les asperges!

Et dire que malgré tout cela, la guerre n'a été qu'une parenthèse!

FRED

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. R. Le Gendre est le Gérant-Général, au bureau, Numéro 72, rue Saint-Jacques.

On a voulu combattre le dirigeable en le comparant à l'aéroplane. Le problème est différent. Le rigide est avantageux en ce sens qu'il peut stopper n'importe où et marche à toutes les vitesses. Il donne aux passagers un sentiment de sécurité indéfinissable. Il peut se soutenir dans l'air infiniment plus longtemps que l'avion et à un rayon d'action plus considérable que ce dernier. Nous ne pouvons pas en effet, qu'un zeppelin peut naviguer huit jours sans faire escale et que déjà au cours de la guerre un rigide allemand, parti de Sofia, survola les territoires africains aux colonies de l'Est-Africain allemand. Rappelé par T. S. F., alors qu'il avait dépassé Khartoum, il revint à son point de départ après avoir parcouru 7,000 kilomètres et sans

avoir atterri une seconde.

Enfin les grands dirigeables comme le "L-72" ou le "L-120" sont susceptibles de transporter de lourdes charges. Pour un voyage de 6,000 kilomètres, ils peuvent emporter 11,000 kilos de fret, par conséquent de marchandises. On se rend compte de l'avantage du rigide sur l'aéroplane à ce point de vue.

Nous possédons un tel cargo aérien; nous savons, par l'exemple fourni il y a un an, que les dirigeables sont capables d'effectuer la traversée de l'Atlantique. Nous pourrions donc, dès demain, commencer à relier la métropole avec ses colonies africaines par un service de dirigeables, dont l'utilité saute aux yeux. Mais, pour le moment, il ne faut pas penser avant que nous n'ayons établi aux points extrême les dispositifs de relâche et d'ancrage nécessaires. C'est-à-dire le port dans lequel le navire aérien pourrait être mis à l'abri et chargé sans risques d'accidents, tout comme les navires ordinaires sont à l'abri des coups de mer dans des endroits après leur chargement ou leur déchargement.

Profiteurs et Nouveaux Riches

Quel type tout de même! Il croit en promenant sa torpille qu'on ne s'aperçoit pas qu'il est nouveau riche! Peut-on faire tant d'embarras, lorsque sa fortune ne date que des stocks américains. Nous, du moins, nous avons fait fortune avant l'armistice. En 1918 déjà, nous pouvions nous payer une auto...

Ce petit bout de conversation entendue dans un quelconque café, nous prouve qu'il n'y a plus d'authentiques nouveaux riches.

Déjà ceux de la guerre regardent avec dédain les profiteurs de l'armistice. Ils sont dans le ton: deux étés déjà à la vie, deux hivers de réception; la "pluie" chic n'a plus de secrets pour eux. Finis les souliers jaunes vifs, les cigares démesurés et les noces tapageuses. A part quelques détails, les nouveaux riches d'aujourd'hui savent se tenir; demain ils lanceront la mode. Pendant ce temps, les nouveaux pauvres, eux aussi, font du chemin. Depuis si longtemps déjà qu'ils traînent la misère ou la médiocrité, ils n'ont même plus la consolation que leur donnait ce titre de nouveaux pauvres.

Aujourd'hui que leur dernier habit est usé, leur dernier bijou engagé ou vendu, ils sont devenus les pauvres tout court, comme l'aveugle du Pont des Arts ou le garçon de bureau de chez Machin.

Suivant un même ordre de choses, demain peut-être, seront-ils très riches dans leur jaquette de cérémonie, et hériteront-ils sur la manière de manger proprement les asperges!

Et dire que malgré tout cela, la guerre n'a été qu'une parenthèse!

FRED

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. R. Le Gendre est le Gérant-Général, au bureau, Numéro 72, rue Saint-Jacques.

On a voulu combattre le dirigeable en le comparant à l'aéroplane. Le problème est différent. Le rigide est avantageux en ce sens qu'il peut stopper n'importe où et marche à toutes les vitesses. Il donne aux passagers un sentiment de sécurité indéfinissable. Il peut se soutenir dans l'air infiniment plus longtemps que l'avion et à un rayon d'action plus considérable que ce dernier. Nous ne pouvons pas en effet, qu'un zeppelin peut naviguer huit jours sans faire escale et que déjà au cours de la guerre un rigide allemand, parti de Sofia, survola les territoires africains aux colonies de l'Est-Africain allemand. Rappelé par T. S. F., alors qu'il avait dépassé Khartoum, il revint à son point de départ après avoir parcouru 7,000 kilomètres et sans

avoir atterri une seconde.

Enfin les grands dirigeables comme le "L-72" ou le "L-120" sont susceptibles de transporter de lourdes charges. Pour un voyage de 6,000 kilomètres, ils peuvent emporter 11,000 kilos de fret, par conséquent de marchandises. On se rend compte de l'avantage du rigide sur l'aéroplane à ce point de vue.

Nous possédons un tel cargo aérien; nous savons, par l'exemple fourni il y a un an, que les dirigeables sont capables d'effectuer la traversée de l'Atlantique. Nous pourrions donc, dès demain, commencer à relier la métropole avec ses colonies africaines par un service de dirigeables, dont l'utilité saute aux yeux. Mais, pour le moment, il ne faut pas penser avant que nous n'ayons établi aux points extrême les dispositifs de relâche et d'ancrage nécessaires. C'est-à-dire le port dans lequel le navire aérien pourrait être mis à l'abri et chargé sans risques d'accidents, tout comme les navires ordinaires sont à l'abri des coups de mer dans des endroits après leur chargement ou leur déchargement.

Profiteurs et Nouveaux Riches

Quel type tout de même! Il croit en promenant sa torpille qu'on ne s'aperçoit pas qu'il est nouveau riche! Peut-on faire tant d'embarras, lorsque sa fortune ne date que des stocks américains. Nous, du moins, nous avons fait fortune avant l'armistice. En 1918 déjà, nous pouvions nous payer une auto...

Ce petit bout de conversation entendue dans un quelconque café, nous prouve qu'il n'y a plus d'authentiques nouveaux riches.

Déjà ceux de la guerre regardent avec dédain les profiteurs de l'armistice. Ils sont dans le ton: deux étés déjà à la vie, deux hivers de réception; la "pluie" chic n'a plus de secrets pour eux. Finis les souliers jaunes vifs, les cigares démesurés et les noces tapageuses. A part quelques détails, les nouveaux riches d'aujourd'hui savent se tenir; demain ils lanceront la mode. Pendant ce temps, les nouveaux pauvres, eux aussi, font du chemin. Depuis si longtemps déjà qu'ils traînent la misère ou la médiocrité, ils n'ont même plus la consolation que leur donnait ce titre de nouveaux pauvres.

Aujourd'hui que leur dernier habit est usé, leur dernier bijou engagé ou vendu, ils sont devenus les pauvres tout court, comme l'aveugle du Pont des Arts ou le garçon de bureau de chez Machin.

Suivant un même ordre de choses, demain peut-être, seront-ils très riches dans leur jaquette de cérémonie, et hériteront-ils sur la manière de manger proprement les asperges!

Et dire que malgré tout cela, la guerre n'a été qu'une parenthèse!

FRED

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. R. Le Gendre est le Gérant-Général, au bureau, Numéro 72, rue Saint-Jacques.

On a voulu combattre le dirigeable en le comparant à l'aéroplane. Le problème est différent. Le rigide est avantageux en ce sens qu'il peut stopper n'importe où et marche à toutes les vitesses. Il donne aux passagers un sentiment de sécurité indéfinissable. Il peut se soutenir dans l'air infiniment plus longtemps que l'avion et à un rayon d'action plus considérable que ce dernier. Nous ne pouvons pas en effet, qu'un zeppelin peut naviguer huit jours sans faire escale et que déjà au cours de la guerre un rigide allemand, parti de Sofia, survola les territoires africains aux colonies de l'Est-Africain allemand. Rappelé par T. S. F., alors qu'il avait dépassé Khartoum, il revint à son point de départ après avoir parcouru 7,000 kilomètres et sans

avoir atterri une seconde.

Enfin les grands dirigeables comme le "L-72" ou le "L-1

Nous Offrons *Partie d'une Emission*
de \$5,000,000
\$1,000,000

Remboursables le 1^{er} juin 1925
Coupons : \$100, \$500 et \$1,000

Prix : le pair (100%) et intérêts courus

Prospectus fourni sur demande

Beausoleil, Limitée

Bons et Obligations

112, rue St-Jacques

Tél. Main 1415

Montréal

155

7% Garanti plus les profits.

Prospectus fourni sur demande

Beausoleil, Limitée

Bons et Obligations

112, rue St-Jacques

Tél. Main 1415

Montréal

155

7% Garanti plus les profits.

Les intérêts sont payés tous les trois mois.

Demandez la brochure vous renseignant comment faire du 7% garanti et en plus partager dans les profits de la Corporation Financière Equitable, Limitée, qui fait des placements rapportant plus de 20%.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. Alfred Lambert, Président;
Président de la Cie Alfred Lambert Inc. et Président de The Action Vale Shoe Co. Ltd.,
Adolphe Kurler, Vice-Président;

Vice-Président et Secrétaire-Trésorier de la Montreal Dairy Co., Limited.,
J. L. Guilbert, Secrétaire-Trésorier :
 Intéressé dans plusieurs entreprises industrielles,
Jean S. Blondin, Directeur :
 Ancien Gérant d'une maison similaire aux Etats-Unis,
Josephat Blondin, Directeur :
 Directeur Général et Secrétaire-Trésorier de The Canadian Bottlers' Association Limited.
 Aviseurs Légaux MM. Lafamme, Mitchell et Callaghan
 Comptables-Auditeurs MM. Gonthier et Midgley
 Banque La Banque Provinciale du Canada

Brochure descriptive et tous renseignements sur demande
COMMERCIAL INVESTMENTS INCORPORATED
 BUREAU CHEF: MONTREAL
 Edifice Dandurand, Suite 95, 96 et 97.
 (Angle Ste-Catherine et St-Denis) Tél. Est 5841 et Est 7237
 AGENTS FINANCIERS DE
La Corporation Financière Equitable
 Limitée
 Montréal Québec Trois-Rivières Joliette St-Jean

LA SPECULATION
vous sera d'autant plus intéressante que le fonctionne-
ment de ses différents rouages vous sera familier.

"LA NOTE AMERICAINE"
vous tient au courant des fluctuations de la cote.

Pour la recevoir gratis chaque jour, il suffit de nous
en faire la demande.

FAIRBANKS, GOSSELIN & CO.
Agents de Change à la Bourse de Montréal.

103 OUEST, RUE NOTRE-DAME, 103.
Téléphone Main 4090, 340, 4525.

181-Pm

BOURSE DES MINES
Cours fournis par la maison Fairbank, Gouldin & Co., 103 Ouest Notre-Dame.

Téléphone **L. A. CARON** MAIN 3570
COMPTABLE VERIFICATEUR

Dame, Montréal.	Off.	Dm.
Adnan		
Apex	15	100
Atlas	15	100
Bailey	15	100
Beaver	15	100
Beaver Creek	15	100
Collins	15	100
Collins	15	100
Dome	15	100
Dome Ext.	15	100
Dome Lake	15	100
Dome Line	15	100
Dome	15	100

Hillford	5	14	5	80
Hollinger	34	36		
Howe	112	118		
Lake Shore	112	200		
McIntyre	58	60		
McKinley Dar	168	170		
Mining Corp	14	15		
Nipissing	14	15		
Pete Lake	20	26		
Pore Crown	17	19		
Pore Vipond	17	19		
Stecher	8	9		
Teck Hughes	8	9		
Temisk	20	26		
Thompson Kriest	8	9		
Thretheway	20	26		
Vac Oil & Gas	20	26		
Westland Con	12	16		
Wasapika	12	16		
West Tree	8	9		

LES VALEURS HORS - LISTE

Ames Holden Tre Co Ltd	43	
Argonaut Gold Min Co	70	65
Black Lake Asbestos & Chrome Co Ltd		
Cuban Can Sugar Pfd	71	70
Can Con Pelt Co Pfd		
Dryden Paper		37 1/2
Matagami P & C Co		13 1/2
North Star Power & Light	15 1/2	

PACIFIQUE CANADIEN
 Service de wagon-salon entre Montréal et Portland

North Am P & P Ltd.	7	6%
Riorden Co Ltd.	8	5%
St. Lawrence Paper Co.	85	5%
Sou Can Power Co Ltd.	129	5%

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can Woolens	19	5 1/4
Laurentide P	4	8 1/2
Dryden Pulp	38	1-2, 10 3/8
2-4	5 3/4	1-4
25	38 1-2	1-5
38 1-2	25	38 1-2
North Am	5	10 3/8
Tram & Paw	5	10 3/8
St Maurice	90	14 1/4

VENTES DE L'APRÈS-MIDI

Can Power	25	15 1/4
Dryden Pulp	190	28

Le Wagonair direct qui part actuellement, tous les jours, dimanche compris, entre Montréal et Portland, Me., via les Montagnes Bleues, fera son dernier voyage de Montréal, vendredi, le 24 septembre et de Portland, samedi, le 25 septembre.

DEPART DE L'EMPRESSO OBRITAIN* DE QUEBEC, MERCREDI, LE 15 SEPTEMBRE 1925

Les passagers qui s'embarqueront à bord de ce navire poureront

N. Orléans — 25 1/2 à 26 1/2 à 32.
North Am. — 17 1/2

LE MARCHÉ DU COTON

New York, 14 — Les cotons futurs étaient fermes.

Octobre	27.86	à 89
Décembre	25.52	à 55
Janvier	24.10	à 12
Mars	23.40	à 41
Mai	22.98	à 99

Le coton sur place était calme.

Middling Uplands 3100
Liverpool 14 — On recherchait le coton sur place.

American middling, fair	2732
Good middling	2457
Low middling	2277
Good ordinary	1432
Ordinary	1332

Les ventes de la journée ont été de 6,000 ballots dont 5,000 américains. Les arrivages ont été de 3,000 bal-

dre, aujourd'hui, le 15 septembre, un train régulier du Pacifique Canadien, le No 350, dit "Le Frontenac", qui laisse Montréal, gare Windsor, à 6 h. a.m., du 14 à Québec à 3.00 p.m. Les passagers seront transférés au vaisseau dès leur arrivée.

BEURRE ET FROMAGE

St-Pascal, P. Q., 14 — A la halle au fromage de Saint-Pascal, aujourd'hui 213 colis de beurre ont été vendus à J. Turgeon, Lévis, à 57 15-16 c. 400 colis de beurre à A. W. Grant, Montréal à 24 27-32 centins.

NOUVEAU GERANT DU ROYAL TRUST

M. A. E. Holt, gérant du Royal Trust abandonnera sous peu ses fonctions. M. Holt a été malade et il

lots y compris 2,800 américains. Les prix étaient fermes en clôture.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique; de cette période, le journal du matin est le premier à nous en donner le détail.

Dixon dit qu'il n'a rien "trouvé" avant, durant ou après l'élection.

La première discussion qui eut lieu après l'ouverture de la session du congrès fut ouverte lorsque le comité des résolutions recommanda le débat sur une résolution présentée par le local 200 des Peintres d'Ottawa, local 200, demandant que le Congrès des Métiers et du Travail prenne l'initiative de former un parti ouvrier dans notre pays, mais le texte de cette résolution fut jugé comme étant très peu courtois à l'adresse du congrès. La question fut finalement exposée aux délégués, par une proposition faite par M. James

de désir qu'elle aura de voir l'archevêque irlandais de Melbourne, Mgr Mannix, changer de route et ne point s'obstiner à vouloir débarquer en Irlande malgré l'interdiction du gouvernement royal. N'est-ce pas de la tête du même Mannix que l'Angleterre avait déjà détourné le chapeau rouge qui pouvait échoir au primat d'Australie ?

En la circonstance présente, il est vraisemblable, pour ne pas dire certain, que la secrétaire d'Etat romaine aura fait parvenir au bouillant archevêque les conseils de prudence demandés.

Nous ne reviendrons pas sur les entretiens qu'eut M. Balfour à Rome

Pologne.

De Rome on a toujours poussé à la réalisation d'une ligue balkanique susceptible de protéger le pays à la fois de la Russie et de l'Allemagne.

En Jougo-Slavie l'Eglise soutient les Croates contre l'absorption des Serbes, et à Belgrade elle préconise un accord avec l'Italie.

Si en Tcheco-Slovagie le schisme encouragé par l'Etat paraît inquiétant, par contre Rome a une situation solide en Hongrie où elle appuie le gouvernement Horthy.

Le Vatican dispose encore d'un terrain de choix en Bulgarie où se manifestent des sentiments unitaires, et en Roumanie.

COMMISSION DES
CHEMINS DE FER

Frais
 "Avec
 Toute
 sa Crème"

7-020

**SOUSSIONS POUR EQUIPE-
MENT DES CONSTABLES
EN 1921.**

On demande des soumissionnaires pour la fourniture des articles d'équipement et d'hiver nécessaires aux constables, comprenant :

**UNIFORMES,
CASQUETTES ET CASQUES,
GANTS ET MITAINES,
CHUQUES ET CHAUSSEURS-BOOTS,
BOTTES ET PARDRESSUS EN
CAOUTCHOUC**

La livraison devra être faite sur demande.

Des échantillons sont visibles au bureau du Chef de police, No. 22 rue Stanton, Westmount.

Les soumissionnaires qui devront être adressées au secrétaire-trésorier, West



L'HOSPITALISATION DES INDIGENTS A MONTREAL

La commission administrative approuve un projet de convention, soumis par le docteur Boucher, entre la cité et les hôpitaux. — Un montant minimum annuel de plus de \$300,000. — Le Sou du Pauvre.

La Commission administrative vient d'approuver le rapport soumis par le docteur Boucher, directeur du Service de Santé, au sujet de l'hospitalisation des indigents. Ce rapport, qui est basé sur la loi adoptée à la dernière session provinciale, est ainsi conçu:

HOSPITALISATION DES INDIGENTS

Par le Docteur S. Boucher, Directeur du Service de Santé.

J'ai l'honneur de transmettre à votre Commission le rapport suivant sur les conventions à faire entre les hôpitaux et la Cité de Montréal pour l'hospitalisation des indigents, conformément à l'application de la loi provinciale, est ainsi conçu:

Les propositions des hôpitaux vous ont été transmises le 20 avril courant par M. le Dr A. K. Haywood, surintendant de l'Hôpital Général, agissant en qualité de représentant des divers hôpitaux et ce sont ces propositions que je vous soumets ci-après.

A cause du système de comptabilité en usage au Montréal Général Hospital, on ne peut se servir des chiffres de 1919, mais la comparaison est intéressante à faire.

	1918	Jours	Payé par
Malades d'hospitalisation	malade.		
Notre-Dame	1,442	27,329	\$ 8,229.14
St-Justine	997	22,629	3,908.92
Royal Victoria	4,686	92,111	6,000.00
M. Général Hospital	4,065	75,607	27,057.80
Hôtel-Dieu	1,836	39,874	6,051.95
Totaux	13,026	257,550	\$51,247.81

	1919	Jours	Payé par
Malades d'hospitalisation	malade.		
Notre-Dame	1,559	27,082	\$10,964.74
St-Justine	902	21,513	3,792.90
Royal Victoria	4,950	96,388	9,000.00
M. Général Hospital	3,733	69,807	63,988.00
Hôtel-Dieu	1,571	37,930	4,820.50
Totaux	11,815	252,720	\$92,566.14

En se basant sur les chiffres de 1918, on peut prévoir que les malades hospitalisés dans ces cinq hôpitaux seulement coûteraient à la Ville une somme minimum de \$355,077.19 par année, en déduisant du coût total les sommes collectées des malades, lesquelles représentent \$0,1989 par jour par malade.

Comme la Cité paiera à chaque hôpital une somme considérable, je crois qu'elle devrait demander d'être représentée dans le bureau d'administration de ces institutions lorsque l'organisation le permet, ou, lorsque ceci est impossible, comme à l'Hôtel-Dieu, par exemple, d'être représentée dans un autre comité.

Comme nous n'avons ni hôpital ni sanatorium pour les tuberculeux et qu'il pourrait s'écouler encore assez de temps avant la réalisation des projets en cours, je crois qu'il serait important de s'entendre avec les hôpitaux pour avoir dans chacun d'eux un certain nombre de lits réservés aux tuberculeux. En ayant seulement 15 lits dans chaque hôpital, nous soulagerions considérablement la population et nous remplirions un besoin immédiat et souvent impérieux.

Le projet de convention transmis par M. le Dr Haywood au nom des représentants des hôpitaux, lequel m'avait déjà été soumis d'ailleurs, me paraît très acceptable dans son ensemble; il suffirait d'y apporter quelques modifications dans les détails.

Je cite le projet de conventions après quoi je suggérerai les modifications qui peuvent y être faites.

PROJET DE CONVENTION

1. La loi concernant l'hospitalisation des malades indigents sera administrée sur la même base et avec la même organisation que celles de la taxe d'amusement.

2. Les hôpitaux feront rapport au Service de Santé du nombre des cas admis chaque jour.

3. Les hôpitaux demanderont le renouvellement de l'ordre de la Cité après quarante jours ainsi qu'il est prévu dans la loi.

4. Les commandements d'admission faites par le Service de Santé de la Cité seront acceptées par les hôpitaux.

5. Tout montant perçu par les hôpitaux dans le cas des patients hospitalisés, dans les salles publiques, seront crédités au compte de la Cité pour les patients payant \$1.50 par jour ou moins.

6. Sur rapport défavorable par l'inspecteur de la Cité sur les moyens d'un patient, la Cité sera relevée de toute responsabilité financière pour tel patient.

7. Chaque hôpital fera des efforts sérieux pour se renseigner sur chaque malade occupant un lit dans une salle publique, au sujet de ses moyens de payer et de sa position comme "résident actuel" selon la définition que donne la loi de ce terme.

8. Les hôpitaux se réservent le droit de refuser certaines classes de patients, qui demandent l'admission dans les salles publiques, par exemple, ceux qui ont les moyens de payer, les tuberculeux, les cas de maladies mentales, etc.

9. Tous les cas d'urgence transportés aux hôpitaux par le Département de police ou sur un ordre de la Cité seront payés par la Cité de Montréal, sans égard à la résidence du patient pourvu que ce patient soit dans l'incapacité de payer ses frais d'hospitalisation.

Je suggère de régler comme suit les conventions à intervenir entre la Cité et les hôpitaux:

A. La loi concernant l'hospitalisation des indigents sera administrée conformément à la convention suivante: entre les bureaux d'administration des hôpitaux et la Cité de Montréal.

Des résolutions à cet effet seront passées en assemblée régulière par chacune des parties acceptant ces conventions.

B. Lorsqu'il y aura lieu de croire qu'un malade requérant son admission dans un hôpital est un indigent, c'est-à-dire que, aux termes des présentes conventions, il est incapable de payer ses frais d'hospitalisation, ou est capable de payer moins qu'un dollar et cinquante cents (\$1.50) par de payer ses frais d'hospitalisation ou de l'hôpital pourront le recevoir.

C. Lorsqu'un indigent sera hospitalisé, les autorités de l'hôpital devront prendre les renseignements nécessaires concernant l'état de fortune du patient ou des personnes qui en

AU CLUB GARNEAU-TASCHEREAU ON REPARERA L'ACADEMIE CHERRIER POUR LE MOMENT

Les membres du Club Garneau-Taschereau sont priés d'assister, ce soir, mercredi, à une importante réunion qui aura lieu dans les salles du club. Des questions du plus haut intérêt apparaissent sur l'ordre du jour de la séance, et des orateurs aimés du public y prendront la parole.

M. l'échevin J.-A. Lamarre, président du club, occupera le fauteuil.

ASSEMBLÉE DU CLUB "LETELLIER DE ST-JUST"

Tous les membres du Club Letellier de St-Just, sont priés de se rendre à la salle Gagnon, coin Amherst et De-Montigny, jeudi soir, le 16 courant à 8.30 hres, pour procéder à l'élection des officiers.

Tous les libéraux de la division St-Jacques et amis sont cordialement invités.

L. COUILLARD, Assistant-secrétaire.

L'HON. M. TASCHEREAU A MONTREAL

(Dépêche spéciale) Québec, 14 — L'hon. M. Taschereau, premier ministre de la Province, part ce soir pour Montréal où il s'occupera des affaires gouvernementales, et recevra plusieurs délégations, avec lesquelles il discutera sur des questions qui intéressent surtout le district de Montréal. L'honorable M. Taschereau reviendra à Québec, jeudi.

LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

Le comité d'administration générale de la Commission de la Charte de la représentation proportionnelle, abordera, cet après-midi, la question A. ce propos, M. Robert Hooper, du département fédéral du Travail, donnera, devant le comité, une conférence, expliquant les détails des divers systèmes de ce mode de votation.

LA FETE DES FLEURS LUNDI PROCHAIN

La fête des fleurs qui sera donnée lundi, à Montréal, par un groupe de dames dévouées au succès de l'oeuvre de l'hôpital des convalescentes, promet de remporter un succès immense. En effet, cette façon jolies et aimables de faire la charité séduit tous les dévouements et les encourage. Nul doute que le public fera un accueil enthousiaste à toutes les dames et jeunes filles qui fleuriront Montréal au nom des pauvres.

L'hôpital des convalescentes, situé au coin des rues Bienville et Pontiac recevait hier après-midi une nombreuse assemblée de dames patronnesses, des dévouées au service de l'oeuvre. Tous les détails de la fête de lundi prochain furent réglés avec entrain, et tout promet d'augurer que cet événement sera couronné du plus grand succès.

Donnons donc généreusement pour cet hôpital dont le besoin est impérieux, donnons dans la rue lundi, dévouement, sans compter. Les gens riches qui ont des devoirs sociaux plus profonds devront faire bon accueil à la demande qui leur sera personnellement adressée, d'encourager l'hôpital des convalescentes, avec la conviction absolue que cette oeuvre doit vivre et qu'elle remplit le devoir que nous avons tous de protéger la classe si intéressante et si vaillante de nos travailleuses.

PELERINAGE DES BOUCHERS A LA REPARATION

Le pèlerinage des bouchers à la chapelle de la Réparation suggéré par M. l'abbé Beaudoin, directeur de la chapelle, organisée par l'Association des Bouchers de Montréal, aura lieu cet après-midi.

Le départ se fera à 2 heures de l'après-midi, au coin des rues Lasalle et Notre-Dame et tous ceux qui ont des automobiles sont priés de se rendre au coin de ces deux rues avec leur auto. Au cas où il n'y aurait pas assez de place dans les automobiles, un tramway sera à la disposition des pèlerins.

Les dames sont instamment invitées à assister à ce pèlerinage à la chapelle de la Réparation; les dames feront également le chant durant le Salut.

Une allocution sera prononcée par le directeur de la chapelle. S'il pleuvait, le pèlerinage sera remis au mercredi suivant, 22 courant.

hôpital 25 lits pour les tuberculeux indigents.

20. Que, pour pourvoir à l'organisation nécessaire dans les bureaux par l'administration de la loi, notre personnel soit augmenté de deux nouveaux commis;

30. Qu'un comité spécial soit voté pour payer le coût d'entretien des malades indigents dans les hôpitaux.

40. Que la loi concernant l'attribution aux hôpitaux de la partie de la Taxe d'Amusement connue sous le nom de Sou du Pauvre soit amendée de façon à ce que la part qui revient aux hôpitaux désignés par la loi soit utilisée pour le paiement des frais d'hospitalisation des malades indigents, au lieu de payer lesdits frais en sus de ladite taxe.

50. Que le Sou du Pauvre soit laissé aux hôpitaux jusqu'à la fin de l'année, celle-ci étant trop avancée pour faire aucun changement.

Respectueusement soumis, Le Directeur du Service de Santé.

Cette question est de nouveau discutée à la séance du Bureau Central des écoles.—M. J.-N. Perrault soulève la question des instituteurs non réengagés. — Deux allocations annuelles refusées.

Le Bureau Central des écoles a repris, hier, le cours de ses séances régulières sous la présidence de l'hon. juge Lafontaine, président. Les commissaires suivants assistaient: Aimé Geoffrin, l'abbé René Labellie, Dr Letourneau, J.-A. Richard, l'abbé Brophy et J.-N. Perrault.

Dès l'ouverture de la séance, M. Geoffrin, secondé par l'abbé Brophy, proposa la réélection de l'hon. juge Lafontaine comme président du Bureau Central. La réélection a été unanimement approuvée.

On forma ensuite les trois comités qui font partie du Bureau et qui sont les suivants:

Comité des écoles: MM. Lafontaine, Brophy, Perrault et Labellie.

Comité des travaux: MM. Brophy, Dr Letourneau, Perrault et Richard.

Comité des finances: MM. J.-A. Richard, Lafontaine, Geoffrin et Labellie.

Ces comités se réuniront prochainement pour choisir leur président et considérer toutes les questions de leur ressort.

Immédiatement après l'élection, l'hon. juge Lafontaine remercia ses collègues de la marque de confiance qu'ils lui témoignaient. Il croit de son devoir d'accepter cette charge car c'est le bien public qui est en jeu et chacun doit faire tout en son pouvoir pour diriger ses efforts vers le bien-être du public en général. Il remercia ses collègues de l'appui qu'ils lui ont apporté durant son terme d'office et espère encore autant d'eux pour l'année qui s'ouvre.

M. J.-N. Perrault, qui n'assistait pas, jeudi dernier, à la séance spéciale du Bureau à laquelle on avait discuté la question de l'école Cherrier remit cette question sur le tapis pour avoir certaines informations.

M. Perrault favorise la démolition de la partie qui a été convertie en école et qui menace de s'écrouler, comme on le sait. Il croit que la somme de \$15,000 qu'on veut consacrer à la reconstruction du mur longeant la rue St-Hubert est de l'argent perdu, car il faudra reconstruire l'an prochain. L'édifice s'en va en ruines, dit-il, et la reconstruction immédiate, avec pour-

ports qui commencent à arriver donnent l'assurance que cet arrondissement atteindra son objectif.

Hier soir, l'équipe de dames et demoiselles de la succursale Octave Mousseau a reçu la médaille d'argent et ce soir on s'attend à décorer quelques autres équipes.

Les équipes sont priées d'en tenir compte, car seuls les candidats inscrits dans ces rapports comptent pour le classement des équipes, quoique l'examen médical ne soit fait qu'après cette date.

Hier soir, le nombre de nouveaux membres recrutés durant l'offensive atteignait presque le chiffre de deux mille et nul doute que vendredi soir ce nombre sera porté à bien près de 3,000.

Le conseil exécutif de la société, dans le but de récompenser le plus équitablement le travail des équipes, a décidé d'offrir une médaille spéciale en or, à l'équipe de chaque arrondissement qui aura fait admettre le plus grand nombre de sociétaires.

L'équipe à qui sera décernée la médaille d'or du concours général de tous les arrondissements qui aura par là même obtenu le plus grand nombre de sociétaires, laquelle aura le droit à l'équipe de l'arrondissement qui aura le plus grand nombre de candidats à son crédit.

ARRONDISSEMENT CENTRE

Le président du comité de cet arrondissement, M. J. H. Poulin, représentant de la succursale Sacre-Coeur, et M. H. Branchaud, commissaire d'arrondissement général, sont tellement optimistes sur les résultats de la campagne, qu'ils prétendent que cet arrondissement va fournir lui seul près de mille nouveaux sociétaires.

Hier soir, les équipes suivantes ont été décorées de la médaille d'argent: J. A. Brault, Jos. Lamarche, St-Jacques, Sacre-Coeur. Cet arrondissement se trouve à avoir sept de ses équipes qui y ont reçu la médaille d'argent et l'on nous informe que l'équipe de la succursale Vannutelli va recevoir la même décoration ce soir.

La plus grande activité règne dans ce comité, et l'on ne fait que les efforts possibles pour ne pas se laisser dépasser par l'arrondissement Est.

ARRONDISSEMENT NORD

D'agréables surprises ont été causées dans ces derniers jours, au comité de cet arrondissement, par des succursales qui n'avaient pas encore fait rapport et qui sont arrivées avec un grand nombre de candidats.

L'équipe des succursales Saint-Edouard, St-Jean de la Croix et Delormier ont fait d'excellent travail et recevront sous peu la récompense de leurs efforts.

L'équipe de la succursale St-Stanislas doit faire son rapport, ce soir, et a promis de contribuer pour sa part au succès de l'arrondissement.

Les équipes des succursales Jeanne Mance, Youville et St-Emile font un magnifique travail dignes de tous éloges et contribuent à maintenir l'émulation parmi toutes les équipes.

En ce moment, l'équipe Madeleine de Verchères est en tête, mais suivie de près par les équipes St-Marc et St-Etienne. Ces trois équipes se font une lutte acharnée et il serait bien difficile de dire laquelle remportera la palme.

ARRONDISSEMENT EST

Dans cet arrondissement si l'on ne fait pas beaucoup de bruit l'on fait d'excellente besogne et l'on semble assuré que l'une ou l'autre des équipes de l'Immaculée Conception et de Verchères de Montréal-Est arrivera la première de tous les arrondissements.

ARRONDISSEMENT OUEST

Le travail marche à grande allure dans cet arrondissement et les rap-

LE MARCHE BONSECOURS NE POURRA PAS ETRE AGRANDI

En réponse à la requête des cultivateurs, M. Décaré annonce que ce marché sera abandonné pour être divisé en deux marchés, l'un dans l'ouest, et l'autre dans le nord-est, ou sera peut-être remplacé par un marché plus central. — Représentations du sénateur Casgrain, et de Me. Lafortune, Ashby et Ethier, députés.

Le marché Bonsecours ne sera pas agrandi, il sera même probablement abandonné pour être remplacé par un grand et vaste marché situé plus au centre de la ville, ou divisé en deux grands marchés, l'un situé dans l'ouest et l'autre dans le nord-est de la ville. A tout événement, il se passera encore au moins un an avant que l'état de choses actuel soit changé d'une façon ou d'une autre. D'ici là, les cultivateurs, les jardiniers-maraîchers et le public devront se contenter du marché Bonsecours et du Champ de Mars.

Telle est en substance la réponse faite, hier après-midi par M. Décaré à la délégation des cultivateurs, des jardiniers et des maraîchers des comtés de Jacques-Cartier et de Laval—Deux-Montagnes qui s'est présentée devant la commission administrative pour demander l'agrandissement du marché Bonsecours.

La délégation était dirigée par M. D.-A. Lafortune, député du comté de Jacques-Cartier, Ottawa, M. J. S. Ashby, député du même comté à la législature, M. J. A. C. Ethier, député de Laval—Deux-Montagnes à Ottawa, et de l'honorable sénateur J. P. B. Casgrain. Me Lafortune présentait à la commission administrative la requête en faveur de l'agrandissement du marché Bonsecours, et MM. Ethier et Ashby ajoutèrent quelques mots à l'appui de la requête, et enfin M. Casgrain pria la commission de rendre justice aux demandes des députés.

C'est alors que M. Décaré fit connaître sa réponse, après quoi M. Lafortune exprima l'opinion générale de la délégation en disant qu'en dotant les cultivateurs d'un marché vaste et central où ils auraient tous les cultivateurs, à Bonsecours ou ailleurs, ceux-ci seraient satisfaits.

L'honorable M. Charles Marcell, membre de la commission administrative, et l'échevin J. P. Dixon assistaient aussi à l'entrevue.

M. D. A. LAFORTUNE

Dans la requête qu'il a présentée, le député de Jacques-Cartier dit en partie:

"Le vœu unanime de la population a toujours réclamé avec instance l'agrandissement proposé, et l'opinion publique s'est depuis longtemps prononcée en faveur d'un marché central. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'on procède dans toutes les grandes villes. Nous nous permettons de faire remarquer à votre Honorable Commission que toutes les voies de communication, communiquent directement au marché Bonsecours. La navigation, les chemins de fer y ont leur terminus ou une station d'arrêt."

"Il en est de même des tramways, les chars de St-Denis, Amherst, Frontenac, St-Laurent, Notre-Dame, Outremont, etc., etc., passent à proximité du marché."

"Enfin, c'est le débouché naturel de toutes les grandes artères de la Métropole, la population toute entière bénéficierait d'un marché central, ayant de larges et vastes proportions."

"Trouver au même endroit tout ce que la culture maraîchère peut produire, ainsi que les viandes et les produits laitiers et ceux de la culture en général, le peuple y gagnerait la suppression de l'intermédiaire. Il est notoire, en effet, que tous les produits se vendent meilleur marché à Bonsecours que dans les autres marchés."

"Le commerce en gros s'y fait sur une vaste échelle, pour l'approvisionnement d'autonne, le public aurait tout à y gagner."

"L'accommodation actuelle cause un préjudice considérable à la masse des cultivateurs et maraîchers."

"Obligés par l'exiguïté du terrain mis à leur disposition, de quitter leur ferme vingt-quatre, et même quarante-huit heures avant le jour du marché, afin de pouvoir se placer d'une manière ou d'une autre, ces personnes sont forcées de passer des nuits entières sur leurs voitures pour protéger leur marchandise, et ce même dans les plus mauvaises saisons."

"Beaucoup y ont peut-être compromis leur santé, et peut-être y ont contracté le germe d'une maladie fatale."

"Permettez-moi d'espérer que la métropole n'hésitera pas à faire sa large et généreuse part pour accommoder la population entière et construire un monument qui, tout en étant digne d'elle, ne saurait manquer de lui créer une source d'incalculables revenus."

M. Lafortune ajouta quelques mots à la requête, faisant allusion à la nouvelle partie dans le Canada d'hier, au sujet de la construction d'un marché dans le nord. Il dit qu'avec ses 35 ans d'expérience comme cultivateur à Saint-Laurent et ses rapports journaliers avec les cultivateurs, il est en mesure de dire qu'un tel marché ne serait pas utile. C'est l'opinion de tous ceux à qui il en a parlé, dit-il. Ce serait une bien petite amélioration. Il est bon que dans les grands centres, il y ait des marchés, comme les marchés Saint-Antoine, St-Jacques, St-Jean-Baptiste, St-Laurent, Maisonneuve mais pour les grandes comités agricoles, il faut un grand marché comme celui de Bonsecours qui, pour répondre aux exigences actuelles, doit être agrandi, au moyen de l'expropriation des terrains environnants. C'est le seul moyen de rendre justice à tout le monde.

Il est absolument nécessaire que les cultivateurs à qui se plaît à reconnaître tous les mérites et à l'égard de qui on ne tarit pas d'éloges aient les moyens qui leur permettent d'écouler leurs produits.

"J'ai été cultivateur toute ma vie, dit M. Lafortune en terminant, j'ai des fils cultivateurs, et j'en suis fier, mais quand je les vois partir quarante-huit heures d'avance pour se rendre au marché, ça me fait la peine, et il me semble que le sort du cultivateur pourrait être rendu plus facile, si l'on considère les services incalculables qu'il rend à la société. C'est pourquoi je dépenserai le reste de ma vie pour obtenir justice pour eux."

M. J. A. C. ETHIER

Le député de Laval-Deux-Montagnes dit que les cultivateurs et les jardiniers-maraîchers de son comté se rendent en grand nombre au marché Bonsecours, il rappelle que l'agrandissement du marché Bonsecours est une vieille question. Il y a 10 à 12

ans, on a donné une portion de terrain à cette fin, et il semble à M. Ethier qu'avec un peu de bonne volonté la chose pourrait facilement se faire.

Faisant allusion à la résolution de conseil, lundi, M. Ethier dit qu'il n'est inopportun de faire disparaître le marché Bonsecours, qui est un marché historique et central. Il ne craint pas que le marché Bonsecours soit agrandi, car il ne croit pas qu'un marché de gros seulement, qu'un marché de détail, puisse être utile, ne serait guère profitable aux cultivateurs.

Le député de Deux-Montagnes favorise un marché dans le nord comme le marché St-Jean-Baptiste, par exemple. Mais le grand marché pour les cultivateurs, c'est le marché Bonsecours, parce que c'est le marché central par exemple, à tel point qu'il est toujours fréquenté, tandis que le Champ de Mars, par exemple, n'est presque pas fréquenté.

M. Ethier concourt dans les remarques du maire Martin au sujet de la conversion du Champ de Mars en marché. Il dit que c'est une disgrâce. Ce terrain, dit-il, appartient au gouvernement fédéral, et si l'on veut en faire un marché, qu'on l'achète et qu'on y construise un tunnel pour y arriver, les communications actuelles étant très difficiles.

L'orateur endosse dans son discours la requête présentée par M. Lafortune, et est certain de représenter l'opinion de ses électeurs sous ce rapport. Il faut, dit-il, que le marché Bonsecours soit agrandi. C'est une question d'intérêt général. On porte à cultiver aux nues, on le représente comme la source de la richesse nationale. Eh bien, si l'on veut que cette source ne se tarisse pas, il faut qu'on l'alimente en donnant au cultivateur les moyens d'écouler ses produits.

Il va de l'intérêt de l'ouvrier également, car celui-ci achète au marché directement, ou chez l'épicier. Dans le dernier cas, si celui-ci ne peut avoir au marché les légumes et les produits qu'il lui faut, il faudra qu'il paye plus cher, et naturellement à consommateur en subira la conséquence.

M. Ethier croit qu'un marché dans le nord s'impose, mais il ne faut pas déplacer le marché Bonsecours.

M. J. S. ASHBY

Le représentant de Jacques-Cartier à Québec a ajouté quelques mots pour endosser les remarques de ces deux précédentes. Les cultivateurs de Jacques-Cartier l'ont prié de soutenir la demande de l'agrandissement du marché Bonsecours. Il dit que l'agrandissement est une nécessité absolue, et que sa division ne répondrait aucunement à l'intérêt général.

LE SEN. CASGRAIN

L'hon. J. P. B. Casgrain espère que la commission administrative trouvera le moyen de rendre justice à la requête présentée par M. Lafortune. Ce dernier se lève ensuite et demande à M. Décaré s'il est possible de prendre le Champ de Mars pour faire un marché. Si la chose peut se faire, il l'approuvera.

M. ERNEST DECARY

Le président de la commission administrative prend ensuite la parole et se dit heureux des remarques qui s'entendent. Il entre immédiatement dans le vif du sujet, et dissipe certaines impressions un peu trop optimistes sur la question en jeu.

On semble croire, dit-il, que c'est une affaire de 8 jours ou d'un mois. C'est un peu peu long.

M. Décaré rappelle que le Champ de Mars a été employé pour soulager le marché Bonsecours, qui est trop exigü pour les besoins actuels.

Le marché Bonsecours, déclare le président, ne peut être agrandi pour le moment. La question est toujours la même: il n'y a pas d'argent. On dit qu'on tel agrandissement coûterait \$400,000 et cette somme a été mise de côté à cette fin, lors d'un emprunt. Il y a quelques années, mais nos prédécesseurs ont appliqué cette somme ailleurs, car nous ne les trouvons pas.

Pour montrer la somme d'argent que nécessiterait l'agrandissement, M. Décaré fait allusion à la dépense de \$3,000,000 par le gouvernement de Québec pour le nouveau Palais de Justice. Or, dit-il, le terrain qui sera occupé par le Palais de Justice serait fort restreint à côté de celui qu'il faudrait pour l'agrandissement du marché Bonsecours. De plus, dit-il, les alentours du marché.

(A suivre à la page 3.)

DECEES

DE BOIS.—En cette ville, le 14 septembre 1920, à l'âge de 8 mois et 25 jours, est décédé l'enfant bien-aimé de M. Joseph-Raoul Dubois.

Les funérailles privées auront lieu jeudi 16 septembre, à 10 heures, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

TROIS.—A St-Rém de Naperville le 12 septembre 1920, à l'âge de 28 ans, est décédé M. Georges Troie, enfant bien-aimé de M. Hector Troie.

Les funérailles auront lieu mercredi 15 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père à 8 1/2 heures pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré, et de là au cimetière.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Chas. C. de Lorimier

TEL. BEL. EST 1554
Pianos Natronites et Artificiels
350 RUE SAINT-DENIS